

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TANAX

Version:3

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: TANAX
1. 1. 2. Formule: mélange
1. 1. 3. N° code du produit: 510001
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: CONVERTISSEUR DE ROUILLE
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchygienne.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Dangers principaux: Aucun.
2. 4. Autres dangers: Pas d'informations complémentaires disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol
 - N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 100 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 375 - V.M.E ppm = 150 - V.M.E mg/m³ = 568
 - éthylène-glycol
 - N° Id: 603-027-00-1 - N° CE: 203-473-3 - N° CAS: 107-21-1
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 52 - V.M.E ppm = 40 - V.M.E mg/m³ = 104
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TANAX

Version:3

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Mettre la victime à l'air libre. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. consultez un médecin |

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- | | |
|---------------------------------|--|
| 4. 2. 1. Inhalation: | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Aucun effet important ou danger critique connu.
peut irriter l'oesophage et l'estomac sans dommages irréversibles |

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | non inflammable |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection. |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Rabattre avec de l'eau pulvérisée. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Assurer une ventilation adéquate. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Grandes quantités: Neutraliser au lait de chaux ou au carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.
Petites quantités: nettoyer avec un détergent |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TANAX

Version:3

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 1. Manipulation:

- | | |
|---|--|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Se laver les mains après manipulation. Assurer une ventilation adéquate. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. |

7. 2. Stockage:

- | | |
|--|---|
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver le récipient bien fermé. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Pas de conditions spéciales de stockage. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Aucune donnée spécifique. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Réservé à un usage professionnel |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

- | | |
|----------------------------------|---|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none">• 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 100 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 375 - V.M.E ppm = 150 - V.M.E mg/m³ = 568• éthylène-glycol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 52 - V.M.E ppm = 40 - V.M.E mg/m³ = 104 |
| | Donnée non disponible. |

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|---|---|
| 8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: | Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition |
| 8. 2. 3. Protection des yeux: | Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. |
| 8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: | Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. |
| 8. 2. 5. Protection des mains: | gants en PVC ou autre matière plastique |
| 8. 2. 6. Protection de la peau et du corps: | Pas de vêtement de travail spécialement recommandé. |
| 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. |
| 8. 4. Mesure(s) d'hygiène: | Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TANAX

Version:3

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	laiteux
9. 1. 3. Odeur:	aucune
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Inflammabilité:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non applicable.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non applicable.
9. 1. 11. PH:	acide faible
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	Soluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	non déterminé
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non applicable.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non applicable.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	>1
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Non déterminé.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Information(s) supplémentaire(s):	COV : 60 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote
10. 4. Conditions à éviter:	éviter le gel
10. 5. Matières incompatibles:	Aucune.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TANAX

Version:3

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	cas 1401-55-4 : CIRC Groupe 3 : l'agent est inclassable
11. 1. 2. Inhalation:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 3. Contact avec la peau:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 5. Ingestion:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 6. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit.
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Pas d'informations complémentaires

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Aucune donnée spécifique.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Aucune donnée spécifique.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Aucune donnée spécifique.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Pas d'informations disponibles
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ne contient pas de substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	aucunes mesures particulières
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TANAX

Version:3

Date de révision:05/06/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

pas d'évaluation

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. 67/548 , 88/379 et 91/155.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. 1. Date de la première édition:

13/04/2011

16. 5. 2. Date de la révision précédente:

05/06/2012

16. 5. 3. Date de révision:

05/06/2023

16. 5. 4. Version:

3

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:

1

16. 6. Réalisé par:

Sds